

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'AIZENAY SEANCE DU VINGT-SEPT AVRIL DEUX MILLE VINGT ET UN

PROCÈS-VERBAL

---o0o---

L'an deux mille vingt et un, le vingt-sept avril, le Conseil Municipal de la Commune d'AIZENAY, dûment convoqué par lettre en date du vingt et un avril s'est réuni en session ordinaire à la salle Les Quatre Rondes à Aizenay sous la présidence de Monsieur Franck ROY.

Étaient présents les conseillers municipaux: Serge ADELÉE, Corinne ARNAUD, Claudie BARANGER, Sandrine BELLEC, Bernard BEYER, Sylvain CHALLET, Philippe CLAUTOUR, Jean-Marc COUTON, Noël DANIEAU, Stéphane DESPRES, Isabelle FISSON, Cédric GRELET, Cédric GRELLIER, Isabelle GUÉRINEAU, Christophe GUILLET, Jean-Pierre GUILLET, Céline GUILLONEAU, Yvan HAMARD, Wilfried LUCAS, Françoise MORNET, Isabelle PIFFETEAU-GASTON, Marjorie PONZO, Delphine ROBIN, Jacqueline ROCHER, Franck ROY, Marcelle TRAINEAU, Roland URBANEK, Adeline VINET.

Membres élus : 29
Présents : 28
Pouvoirs : 1
Excusés : 0

Secrétaire de séance : Noël DANIEAU

Pouvoir :

Sabrina GRONDIN donne pouvoir à Françoise MORNET

En introduction de cette séance du conseil municipal, Monsieur le Maire, précise qu'en raison des mesures de couvre-feu la présente séance est retransmise sur les réseaux sociaux.

I - VIE DE LA COMMUNE : RAPPORTS DES COMMISSIONS

1 - COMMISSION AFFAIRES SOCIALES

Point sur les vaccinations

144 prises de rendez-vous ont été assurées par le CCAS et Mosaïque. A ce jour toutes les demandes de vaccinations faites auprès du CCAS et de Mosaïque ont été satisfaites. Elus et conseil des Sages ont accompagné une dizaine de personnes isolées ou n'ayant pas de moyens de locomotion.

La Maison de la Santé (375 personnes) et les pharmacies ont également participé à la vaccination. 90 % des résidents de l'EHPAD ont reçu le vaccin.

Demandes de subventions

Lors de la commission sociale du 19 mars, les demandes de subventions à caractère social ont été étudiées. Pour 2022 la commission va travailler sur le dossier de demande de subvention afin d'avoir les mêmes informations pour tous les dossiers.

Collecte de la Banque Alimentaire des 9 et 10 avril

Afin de pouvoir répondre à une demande croissante de bénéficiaires, la Banque Alimentaire a organisé une collecte les 9 et 10 avril. Les clients pouvaient s'ils le souhaitaient donner 2 euros ou plus au moment où ils passaient en caisse. Nous avons récolté à AIZENAY 2 702 €. Le montant total récolté sur la Vendée est de 55 354 €.

Actuellement nous avons 32 familles qui bénéficient de l'épicerie solidaire la Bout'Sol ce qui représente 100 personnes servies.

Les bénévoles et quelques élus ont participé à la collecte des 9 et 10 avril en distribuant des flyers à l'entrée du HYPER U.

2 - COMMISSION AMÉNAGEMENT ET URBANISME

Informations sur les derniers travaux urbains enregistrés sur la ville (Réglementation temporaire de circulation)

- Route de la Bazérière : circulation par alternat feux du 16 avril au 07 mai 2021 - (ag116)
- Rue Alfred Doucet : circulation interdite du 27 avril au 29 avril 2021 - déviation vers rue du Stade/rue des Ganneries - (ag117) durée réelle : 1 journée
- Route de Martinet : circulation par alternat manuel du 22 avril au 21 mai 2021 - (ag115)
- Rue du Petit Bois : circulation par alternat manuel du 22 avril au 28 mai 2021 - (ag114)
- Route de Nantes Les 3 Moulins - circulation par alternat feux du 29 mars au 30 avril 2021 - (ag101)
- La Boule du Bois n°98 : circulation par alternat feux du 30 avril au 31 mai 2021 - (ag118) durée réelle : 1 journée
- Route des Sables niveau impasse des Châtaigniers : circulation par alternat feux le 6 mai 2021 (ag119)
- Parking 1 rue Malpartida de Caceres (face à la maison de Santé) : stationnement interdit du 20 mai au 03 juin 2021 - (ag122)

AGENDA (prévisionnel)

- **Lundi 10 mai 2021 à 19h00** : Prochaine commission Aménagement et Urbanisme.

3 - COMMISSION AFFAIRES CULTURELLES

Groupe de travail « livre »

- Projet participatif autour de la création d'une « boîte à livres »

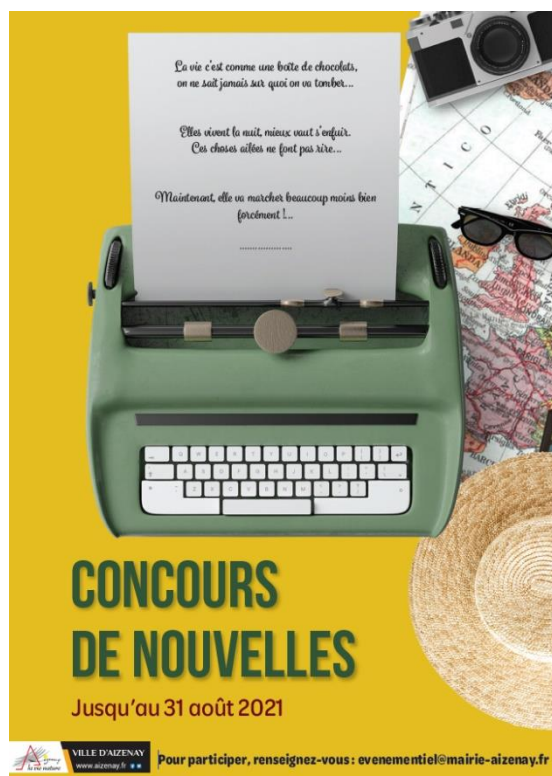
Ce projet est en cours actuellement.

L'objectif final de ce projet est de réaliser avec les habitants du quartier, une boîte à livres de la création du modèle, du lieu de positionnement jusqu'à sa fabrication ainsi que la gestion des livres. Après avoir initié le projet avec quelques habitants, du quartier, un courrier signé par Monsieur le Maire et l'adjointe à la culture a été envoyé à chaque famille. Les habitants référents ont fait la distribution dans le quartier.

Les personnes intéressées pour participer au projet peuvent s'inscrire auprès des habitants et des élus référents.

Prochaine étape prévue **le samedi 29 mai** : rencontre avec toutes les personnes intéressées par ce projet.

- Concours d'écriture de nouvelles : les informations vont être diffusées très prochainement.



☐ Groupe de travail « Arts Plastiques »

- Salon d'automne

Ce sera la 30^{ème} édition.

Elle aura lieu du 20 au 28 novembre 2021.

Les artistes de l'exposition collective ont répondu à notre invitation.

Nous travaillons maintenant sur les possibilités de performances et d'évènements à proposer au public.

Le projet avec les enfants des écoles est en cours : les informations sur le projet ont été transmises aux écoles d'Aizenay. Nous attendons les retours des écoles pour rencontrer les enseignants et organiser le projet avec eux.

- ART'gésinate

Les informations sont en cours auprès des artistes d'Aizenay.



- Expositions d'été

Trois expositions à la médiathèque : programme à venir.

L'association « Aizenay Photo Nature » exposera ses photos au mois de juillet dans le hall du cinéma dans le cadre d'une manifestation transversale entre le groupe de travail patrimoine et la commission écologie (thème de l'arbre).

Groupe de travail musique

- Festival de jazz : annulé pour la seconde année consécutive.

Le groupe de travail propose d'organiser quelques concerts de jazz cet été. Programme à venir.

- Fête de la musique : lundi 21 juin.

Un programme allégé sur le parc des Sittelles est en cours d'élaboration.

Groupe de travail : théâtre et cinéma

Pas d'avancée pour ce groupe de travail en raison de la fermeture des lieux de culture.

Cinéma : on espère sa réouverture à la mi-mai. Guettez le programme.

Groupe de travail : animations d'été

Trois animations d'été sont en cours de préparation :

- 13 juillet

Avec trois animations principales et la convivialité :

- Animations pour les enfants ;

- Bal public ;
- Grand feu d'artifice.

- Mardynamiques

6 soirées avec de nombreuses animations familiales et festives.

Programme détaillé à venir.

A partir du 20 juillet jusqu'au 27 août.

- Marché des Arts et du Goût

Samedi 8 août : Marché artisanal, produits locaux, animations et convivialité.

☐ Soutien aux associations

- Animation le samedi 23 octobre sur site du Pôle Culturel

Cette animation est destinée aux associations culturelles et de loisirs. Chaque association a reçu une invitation et sera invitée à montrer le savoir-faire dans un domaine de son choix.

A partir des propositions de chaque association, un programme sera élaboré.

- Portes ouvertes des associations : samedi 3 juillet

La municipalité propose une journée « portes ouvertes » pour toutes les associations qui le souhaitent.

Commission culturelle Calendrier des réunions des groupes de travail Mai-Juin2021				
Groupe de travail	Responsable	Date et heure	Lieu	Objet de la réunion
Tout le comité consultatif Projet avec les associations	Françoise MORNET	Vendredi 23 avril 19 h		Réunion supprimée
Arts plastiques	Jacqueline ROCHER	Mardi 4 mai 18 h 30	Mairie	Suivi des projets
Projets musicaux	Stéphane DESPRES	Jedi 6 mai 18 h 30	Mairie	Suivi des projets
Patrimoine	Roland URBANEK	Lundi 10 mai 18 h 30	A préciser	Suivi du projet « Chapelle « St Joseph
Animations d'été	Noël DANIEAU	Mardi 11 mai 18 h	Mairie	Finalisation des projets Choix du film
Comité consultatif	Françoise MORNET	Mardi 11 mai à 19 h	Mairie	Ordre du jour A venir

Comité consultatif	Françoise MORNET	Jeudi 3 juin 19 h	Mairie	Le projet avec les associations
Patrimoine	Roland URBANEK	Lundi 14 juin 18 h	A préciser	Journées du patrimoine de pays et des moulins : mise au point du projet
Patrimoine	Roland URBANEK	Vendredi 25 juin 14 h	Mairie	Rencontre avec Florian Sicard : projet « Petite Chapelle »

4 - COMMISSION AGRICULTURE ET MILIEU RURAL

Réhabilitation ligne électrique Palluau zone brande La Roche-sur-Yon

Les supports de la ligne vont être changer, 3 exploitations sur la commune vont être concernées par les travaux qui vont débuter en août.

Comité consultatif

Le comité consultatif s'est réuni le 31 mars, les points qui ont été abordés sont les suivants :

- Point sur le dispositif expérimental agricole ;
- Bilan de l'année 2019 ;
- Réflexion 2021.

AGENDA

- **Mercredi 19 mai 2021 à 10h30** : prochain comité consultatif

5 - COMMISSION SPORT

- Travail de réflexion sur le projet de nom du futur complexe sportif

Après une réflexion et un travail de recherche aboutis, une liste de potentiels noms pour le futur complexe sportif a été constituée. Les propositions seront présentées à Monsieur le Maire, ses adjoints et les conseillers délégués afin de déterminer les orientations possibles à suivre dans la finalisation du projet d'appellation de ce nouvel équipement sportif.

- Prise de décision sur le maintien du projet d'une journée handisport le 15 mai 2021

Malgré l'engouement de nombreux clubs sportifs, en raison de la crise sanitaire, il a été décidé avec regret d'annuler cette journée. Le projet est donc reporté à 2022. Le groupe de travail reprendra sa mission à la rentrée et une nouvelle date sera fixée lors de la réunion des plannings de salles prévue début septembre.

- Point sur la situation sanitaire et la fermeture des équipements sportifs couverts

Avec la fermeture des équipements sportifs couverts, l'interdiction de regroupements à plus de 6 personnes sur l'espace public, les quelques clubs qui avaient relancé une activité en plein-air ont à nouveau arrêté les entraînements. La situation des clubs devient de plus en plus critique avec des bénévoles épuisés d'une saison qui se termine sans même avoir vraiment débuté. Nous

commençons à être interpellés par des présidents qui ne souhaitent plus se représenter à la tête de leur club et sans successeur annoncé.

- Projet de plan de relance des associations

Le comité consultatif sport conscient de la situation de crise que rencontrent certaines associations souhaite proposer la mise en place d'une journée portes-ouvertes commune à l'ensemble des associations sportives, culturelles et sociales. Ce projet pourrait créer du lien, fédérer et aider les associations à se relancer pour préparer la saison prochaine.

- Le comité consultatif sport visitera l'ensemble des équipements sportifs avant les vacances scolaires afin de réaliser un état des lieux de nos structures existantes et une projection sur les besoins futurs.

AGENDA

- **Le jeudi 20 mai 2021** : prochaine réunion du comité consultatif sport.

6 - COMMISSION ENFANCE, JEUNESSE, CITOYENNETÉ ET INTERGÉNÉRATION

Conseil Municipal des Enfants

Nous allons réunir par petit groupe de 5 plus l'élu référent de chaque commission des samedis pour avancer sur les projets, un planning a été proposé par Laura.

Accueil de loisirs d'été

- Règlement intérieur de l'accueil de loisirs de l'été 2021

Un groupe de travail s'est réuni pour travailler sur le Règlement Intérieur. Il va être présenté au comité consultatif le jeudi 29 avril, afin qu'il passe au conseil du mois de mai.

Le vendredi 30 avril, devait avoir lieu une réunion d'information pour les familles pour présenter le programme de l'accueil de loisir d'été, mais dû aux mesures gouvernementales liées à la pandémie du COVID 19, la réunion est annulée.

Toutefois, un rendez-vous est donné toujours le vendredi 30 avril 2021 à 19h30 mais sur les réseaux sociaux de la Ville d'Aizenay et des structures enfance et jeunesse. Le programme de l'été 2021 sera présenté à travers une vidéo !

Commission Enfance et Parentalité Intercommunale

Point sur la Convention Territoriale Globale, le projet sur la petite Enfance est terminé, le second chapitre c'est l'enfance jeunesse, un état des lieux est en cours sur toutes les communes du Territoire.

AGENDA

- **Jeudi 29 avril 2021 à 18h30** : comité consultatif en visioconférence.

- **Vendredi 30 avril à partir de 19h30** : sur les réseaux sociaux de la Ville d'Aizenay et des structures enfance et jeunesse. Le programme de l'été 2021 de l'accueil de loisirs en vidéo.

7 - DÉLÉGATION TOURISME ET VALORISATION DU PATRIMOINE

AGENDA

- **Le lundi 10 mai 2021 à 18h30** (Chapelle Saint-Joseph) : réunion du groupe patrimoine.

- **Le lundi 14 juin 2021 18h** (Journées du patrimoine de pays et des moulins) : réunion du groupe patrimoine.
- **Vendredi 25 juin 2021** réunion (Chapelle Saint-Joseph) avec M. Florian Sicard (réfèrent Conseil Départemental) et le groupe patrimoine.

Passage sous la 2 x 2 - D940- Aizenay - Challans

Vues de l'avancement du passage sous la route ci-dessous.



Monsieur Roland URBANEK ajoute qu'aujourd'hui selon les informations que l'on a, les commémorations du 8 mai risquent se dérouler en comité restreint comme l'année dernière.

Dans le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 30 mars 2021, nous pouvons y lire près de 10 pages concernant les activités des commissions. Sachant qu'il n'y a pas eu d'intervention sur ce sujet, pourquoi les reprendre. Monsieur Yvan HAMARD indique que comme le disait, Monsieur Roy, le Conseil Municipal n'est pas une tribune politique, et qu'il a un espace réservé dans le journal destiné aux Agésinates dans lequel il peut mettre ses photographies s'il le souhaite. D'autant que ces documents nous sont parvenus 2 heures avant le Conseil Municipal. Messieurs Yvan HAMARD et Bernard BEYER souhaitent à l'avenir que soient respectés les délais de transmission afin qu'ils puissent les étudier. A la demande des services, ils envoient sous « Word » l'ensemble de leurs interventions. Visiblement pas adepte des raccourcis du type Ctrl C / Ctrl V, il n'a pas été recopié l'adresse correctement vers le site gouvernemental qui reprend sous la forme d'un tableau, la répartition des compétences entre les communes, les départements et les régions. Lors de leur première intervention à ce sujet, il n'a pas été repris l'adresse dans le PV, dans la dernière intervention, il est commis une erreur dans la rédaction. Il paraît difficile de parler d'erreur ou de négligence. Ils émettent l'hypothèse que Monsieur le Maire a un problème avec le financement de ce projet. Messieurs Yvan HAMARD et Bernard BEYER remercient donc, pour la troisième fois Monsieur le Maire, de reprendre l'adresse communiquée le 30 mars 2021.

Monsieur le Maire répond que le rapport des commissions est transmis aux membres du Conseil Municipal et repris dans le procès-verbal afin d'informer tout un chacun de l'activité des commissions de leur ville, ceci dans un objectif de transparence. Cela est d'ailleurs apprécié par nos concitoyens. Monsieur le Maire rappelle que ce ne sont pas des délibérations et qu'en ce sens elles n'ont pas pour objet d'être débattues lors des séances du Conseil Municipal.

II – POINTS POUR INFORMATION

1) Désignation du secrétaire de séance

Madame Noël DANIEAU est désigné secrétaire de séance.

2) Approbation du procès-verbal de la séance du 30 mars 2021

Monsieur Yvan HAMARD et Monsieur Bernard BEYER déplorent le manque de correspondance entre leurs propos énoncés en séance de ceux relatés dans le procès-verbal. Ils signalent également une erreur de recopie de leur texte, qu'ils envoient systématiquement aux services sous format Word car le lien vers un site internet renvoyant au partage de compétences des collectivités ne fonctionne pas. Monsieur Yvan HAMARD dit également ne pas comprendre pourquoi le procès-verbal contient des éléments barrés (p.60).

Monsieur le Maire indique que l'erreur de l'adresse internet sera corrigée par les services. *Cette erreur a été rectifiée lors de la mise en ligne le 28 avril 2021 du procès-verbal du 30 mars 2021.* S'agissant des éléments barrés, Monsieur le Maire rappelle que cela concerne uniquement la délibération transmise par la Communauté de Communes Vie et Boulogne relative au transfert de la compétence mobilité et à l'actualisation de statuts pour mettre en avant les modifications opérées.

Le procès-verbal du 30 mars 2021 a été approuvé.

III – DOSSIERS POUR DÉLIBÉRATION

Service des Finances

1 – Communauté de Communes Vie et Boulogne - Demande de fonds de concours 2021

Monsieur le Maire expose que l'article L.5214-16 V du Code Général des Collectivités Territoriales, modifié par la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, autorise les EPCI (établissement public à de coopération intercommunale) à fiscalité propre à verser un fonds de concours à leurs communes membres afin de financer un équipement.

Cette possibilité est soumise à trois conditions :

- Le fonds de concours doit nécessairement avoir pour objet de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement ;
- Le fonds de concours doit avoir donné lieu à délibérations concordantes, adoptées à la majorité simple, du Conseil Communautaire et des Conseils Municipaux concernés ;
- Le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours.

En 2020, la commune a sollicité une première enveloppe de 500 000 € au titre des fonds de concours dans le cadre des travaux d'aménagement des VRD (voiries et réseaux divers) du futur lycée et du complexe sportif situé à proximité. Ces fonds de concours s'inscrivaient en dehors du pacte financier.

Pour l'exercice 2021, il est possible de solliciter une deuxième enveloppe de 500 000 €, toujours au titre des fonds de concours, et hors pacte financier.

Le plan de financement de l'opération s'établit comme suit :

Dépenses	Montant HT	Montant TTC	Recettes TTC	
Maîtrise d'œuvre	73 500,00 €	88 200,00 €	Fonds de concours CCVB (2020)	500 000,00 €
Mission SPS	3 742,00 €	4 490,40 €	Fonds de concours CCVB (2021)	500 000,00 €
Travaux d'aménagement des VRD	1 916 357,59 €	2 299 629,11 €	Commune	1 392 319,51 €
Total des travaux TTC	1 993 599,59 €	2 392 319,51 €	Total des recettes	2 392 319,51 €

Compte tenu de ces éléments, Monsieur le Maire propose au Conseil de solliciter une subvention d'équipement de 500 000 € auprès de la Communauté de Communes Vie et Boulogne.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Considérant l'avis favorable de la Commission des finances du 14 avril 2021,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Sollicite un fonds de concours auprès de la Communauté de Communes Vie et Boulogne en vue de participer au financement des travaux énoncés ci-dessus à hauteur de 500 000 €.

- Autorise Monsieur le Maire à signer tout acte afférent à cette demande.

VOTE : OUI : 29 NON : 0 ABSTENTION : 0

Service des Finances

2 – Budget 2021 – Subvention au CCAS (Centre Communal d'Action Sociale)

Madame Marcelle TRAINÉAU rappelle que la commune verse chaque année une subvention au CCAS pour lui permettre de mener à bien ses actions.

Le CCAS est un établissement public communal compétent en matière d'aide sociale et d'action sociale.

Le CCAS gère les services et équipements en faveur des différents publics : personnes âgées (portage de repas...) ou personnes en difficultés (logement social, épicerie solidaire...). Le CCAS assure également la gestion du multi-accueil Les Petits Moineaux.

La commune verse au CCAS une subvention de fonctionnement qui tient compte des frais de fonctionnement du CCAS, du reversement de la part dédiée au multi-accueil pour le Contrat Enfance Jeunesse et perçu par la commune, ainsi que du remboursement de 80% du coût salarial de l'agent communal mis à disposition auprès du CCAS.

Depuis le 1^{er} janvier 2018, le montant de la subvention est de 140 000 €.

Monsieur le Maire propose que pour l'exercice 2021, la subvention accordée au CCAS soit portée à 190 000 €. Cette subvention sera versée par acompte, au maximum de 3. Dans le dernier acompte, il sera tenu compte du coût réel chargé, de l'agent mis à disposition.

Madame Marcelle TRAINÉAU précise que les recettes du CCAS ont diminué à cause de la crise sanitaire : moins d'enfants ont été accueillis au multi accueil « Les Petits Moineaux », causant un déficit important, les charges notamment de personnel restant les mêmes, des colis d'urgence ont été envoyés et davantage de familles ont été accueillies à l'épicerie solidaire. S'agissant des plateaux repas, plusieurs bénéficiaires ont été hospitalisés ou sont rentrés en maison de retraite.

Monsieur le Maire ajoute que l'aide exceptionnelle de la CAF n'a pas suffi à compenser la perte. Ces différentes explications justifient une augmentation de la subvention cette année.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Entendu l'exposé de Madame Marcelle TRAINÉAU,

Vu les crédits budgétaires inscrits au budget primitif 2021,

Considérant l'avis favorable de la commission des Finances en date du 14 avril 2021,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Décide d'accorder au CCAS une subvention de 190 000 €, inscrite au budget primitif 2021 sur la ligne budgétaire 657362 ;
- Décide que cette subvention sera versée par acomptes, ne pouvant excéder le nombre de 3.
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

VOTE : **OUI : 28** **NON : 0** **ABSTENTION : 1**

Service des Finances

3 – Contrat d'association OGEC (Organisme de gestion de l'Enseignement catholique) - Participation 2021

Monsieur Serge ADELÉE rappelle que la commune a signé un contrat d'association avec l'OGEC, fixant les conditions de la participation communale aux frais de fonctionnement, pour les enfants domiciliés à Aizenay.

Le montant de la participation communale se fait par référence aux dépenses de fonctionnement de l'école publique, conformément aux dispositions de la circulaire n° 2012-025 du 15 février 2012.

Pour l'année 2021, le coût d'un élève en école publique s'élève à 1 609,09 € pour un élève en classe maternelle et à 311,11 € pour un élève en classe élémentaire.

Sur la base des effectifs au 1^{er} janvier 2021 fournis par l'OGEC (227 élèves agésinates en maternelle et 346 élèves agésinates en élémentaire), le montant de la participation communale s'élève 472 907 €.

Cette participation est versée par acomptes, au cours de l'exercice budgétaire.

Afin de répondre aux questions transmises par le groupe minoritaire ce jour, en fin de matinée / début d'après-midi sur cette délibération, Monsieur le Maire apporte des précisions :

- ATSEM (Agent territorial spécialisé des écoles maternelles) : il s'agit du salaire des 8 ATSEM qui sont entièrement dédiées à l'école.
- Gaz : cela correspond aux dépenses de gaz pour les espaces utilisés dans le cadre de l'école (donc hors restaurant scolaire) et pendant le temps scolaire.
- Personnel des services techniques : les trois lignes correspondent à la masse salariale (coût horaire réel de chaque agent) au regard du temps passé par les services techniques dans les espaces, ventilé par école maternelle / élémentaire / restaurant / espaces communs.
- Transport scolaire : cela correspond au coût du transport réalisé pour assurer les sorties scolaires.

Monsieur Yvan HAMARD indique que les explications de Monsieur le Maire ne répondent pas à ses questions.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Vu la loi n° 2009-1312 du 28 octobre 2009 tendant à garantir la parité de financement entre les écoles élémentaires publiques et privées sous contrat d'association lorsqu'elles accueillent des élèves scolarisés hors de leur commune de résidence ;

Vu la circulaire n° 2012-025 du 15 février 2012 relative aux règles de prise en charge par les communes des dépenses de fonctionnement des écoles privées sous contrat ;

Considérant l'avis de la Commission des Finances du 14 avril 2021,

Entendu l'exposé de Monsieur Serge ADELÉE,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Décide de verser à l'OGEC, au titre du contrat d'association, la somme de 472 907 € et d'inscrire la dépense à l'article 6558 « Autres contributions obligatoires » au budget primitif 2021.
- Décide que cette participation sera versée par acomptes, au cours de l'exercice budgétaire.
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

VOTE : OUI : 27 NON : 0 ABSTENTION : 2

Service des Finances

4 – Modification des critères d'attribution des subventions aux associations sportives d'Aizenay

Monsieur Sylvain CHALLET rappelle à l'assemblée qu'en 2006, la collectivité avait décidé de créer un fonds de soutien pour les associations sportives d'Aizenay, en vue de les aider à supporter les charges financières générées par l'emploi de leur entraîneur et dont les critères d'attribution étaient les suivants :

- le club doit avoir plus de 120 licenciés d'Aizenay
- le club doit participer à des compétitions de niveau régional
- le club doit faire appel à un entraîneur diplômé d'état exerçant dans la discipline
- le club doit avoir signé une convention avec la commune d'Aizenay

Il est proposé de modifier les conditions d'attribution de ce fonds et de l'intégrer dans la subvention annuelle versée aux différents clubs comme pavé Encadrement dans le Bloc sport que l'on retrouve

ci-dessous dans la décomposition des critères d'attribution de la subvention annuelle de fonctionnement.

Le comité consultatif sport en date du 18 février 2021 propose de modifier les critères d'attribution des subventions en se basant sur un pavé Sport composé de 3 blocs :

- Moyens Humains (nombre d'adhérents et nombre de jeunes) correspondant à 40% de l'enveloppe globale.

- Niveaux Sportifs (non-compétiteur, départemental, régional, national, international) en individuel pour les sports individuels, par équipe pour les sports individuels pratiqués en équipe, et par équipe pour les sports pratiqués en équipe) en lieu et place du nombre de kilomètres parcourus) pour 20% de l'enveloppe globale.

Cette modification permet de valoriser un niveau sportif plutôt qu'un kilométrage parcouru. Cette modification a aussi tout son sens dans l'accompagnement de nos associations sportives tout en sachant que la saison est arrêtée et qu'aucun déplacement n'a été effectué.

- Encadrement y compris formation des bénévoles (c'est donc le critère nouveau qui sur justificatifs bulletins de salaires, factures permet d'accompagner chaque club) Ce bloc représente 31% de l'enveloppe globale.

Cela représente un total de 91% de l'enveloppe pour le pavé SPORT.

A ce pavé Sport, il est proposé de créer un bloc bonificateur composé de 3 axes : Sport pour tous, Sport durable et Sport solidaire.

Ces bonus permettent aux clubs et associations sportives qui le souhaitent d'avancer dans une dynamique du sport de demain en adéquation avec la politique sportive souhaitée par la Ville tout en bénéficiant d'un accompagnement financier récompensant leur orientation.

Par conséquent, il est proposé de modifier l'attribution d'un fonds de soutien aux seuls clubs répondant aux critères définis par les délibérations des 18 avril 2006 et 26 septembre 2006 et de l'intégrer comme un des critères aux subventions de fonctionnement.

Monsieur le Maire demande aux services administratifs de bien reprendre dans la délibération les pourcentages évoqués par Monsieur Sylvain CHALLET.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Entendu l'exposé de Monsieur Sylvain CHALLET,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- Décide de modifier l'attribution d'un fonds de soutien aux seuls clubs répondant aux critères définis par les délibérations des 18 avril 2006 et 26 septembre 2006 et de l'intégrer comme un des critères aux subventions de fonctionnement.

- Décide de retenir les critères d'attribution des subventions aux associations sportives en se basant sur un pavé Sport composé de 3 blocs :

- Moyens Humains (nombre d'adhérents et nombre de jeunes) correspondant à 40% de l'enveloppe globale.
- Niveaux Sportifs (non-compétiteur, départemental, régional, national, international) en individuel pour les sports individuels, par équipe pour les sports individuels pratiqués en équipe, et par équipe pour les sports pratiqués en équipe) en lieu et place du nombre de kilomètres parcourus) pour 20% de l'enveloppe globale.

- Encadrement y compris formation des bénévoles (c'est donc le critère nouveau qui sur justificatifs bulletins de salaires, factures permet d'accompagner chaque club) Ce bloc représente 31% de l'enveloppe globale.

Cela représente un total de 91% de l'enveloppe pour le pavé SPORT.

A ce pavé Sport, il est décidé de créer un bloc bonificateur composé de 3 axes : Sport pour tous, Sport durable et Sport solidaire.

- Autorise Monsieur le Maire à signer toute pièce relative à cette affaire.

VOTE : **OUI : 27** **NON : 0** **ABSTENTION : 2**

Service des Finances

5 – Budget 2021 – Attribution de subventions aux associations

En application de l'article L 2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales Monsieur Jean-Marc COUTON, Monsieur Stéphane DESPRES et Monsieur Roland URBANEK n'ont pas pris part ni au débat ni au vote.

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers municipaux qu'au sein du chapitre 65 « Autres charges de gestion courante », figure l'article « 6574 – subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droits privés ». L'enveloppe prévisionnelle attribuée au versement des subventions pour l'exercice 2021 est de 230 000 €.

Il convient maintenant, au Conseil Municipal, d'affecter ce montant, en précisant les sommes attribuées à chaque association retenue.

Vu l'avis de la Commission des Finances du 14 avril 2021, Monsieur le Maire demande à l'assemblée d'étudier les propositions d'affectations jointes dans le tableau qui suit.

AFFAIRES SCOLAIRES		
ASSOCIATION	ATTRIBUTION 2020	PROPOSITION 2021
APEL ECOLES PRIVEES	3 260,00 €	3 158,00 €
BIBLIOBULLE	2 439,00 €	2 439,00 €
APE LOUIS BUTON	450,00 €	450,00 €
APE LA PENIERE	450,00 €	450,00 €
OGEC - RESTAURATION SCOLAIRE	36 596,00 €	25 912,00 €
TOTAUX	43 195,00 €	32 409,00 €

PETITE ENFANCE		
ASSOCIATION	ATTRIBUTION 2020	PROPOSITION 2021
LES P'TITS PATAPONS	1 750,00 €	1 750,00 €
AFFAIRES SOCIALES		

ASSOCIATION	ATTRIBUTION 2020	PROPOSITION 2021
ADMR	12 825,00 €	12 681,00 €
MOSAIQUE	28 000,00 €	28 000,00 €
BANQUE ALIMENTAIRE	0,00 €	636,00 €
LA PAUSE	906,00 €	566,00 €
SOS FEMMES VENDEE	0,00 €	500,00 €
VACANCES ET FAMILLES	0,00 €	500,00 €
DON DU SANG BENEVOLE	490,00 €	490,00 €
LA MAISONNEE	420,00 €	420,00 €
ALCOOL ASSISTANCE	310,00 €	310,00 €
ADDICTIONS ALCOOL VIE LIBRE	310,00 €	310,00 €
VAINCRE ENSEMBLE	310,00 €	310,00 €
CRESUS	300,00 €	300,00 €
AREAMS	0,00 €	250,00 €
LES MAINS TENDUES	250,00 €	250,00 €
TOTAUX	44 121,00 €	45 523,00 €

ECONOMIE		
ASSOCIATION	ATTRIBUTION 2020	PROPOSITION 2021
AIZENAY ENSEMBLE	2 000,00 €	2 000,00 €
AIZENAY ENSEMBLE - SUB EXCEPTIONNELLE		400,00 €
TOTAUX	2 000,00 €	2 400,00 €

TOURISME PATRIMOINE		
ASSOCIATION	ATTRIBUTION 2020	PROPOSITION 2021
AIZENAY TOURISME	500,00 €	500,00 €
UNC - AFN	450,00 €	450,00 €
TOTAUX	950,00 €	950,00 €

CULTURE		
ASSOCIATION	ATTRIBUTION 2020	PROPOSITION 2021
ATELIER MUSICAL VENT D'OUEST	2 462,00 €	3 530,00 €
REVEIL AGESINATE	1 818,00 €	2 105,00 €
LA FRATERNELLE - danse et yoga	1 934,00 €	2 030,00 €
COMITE DE JUMELAGE	1 454,00 €	1 450,00 €
ZANZI'NAT	1 204,00 €	1 330,00 €
CREAGESINART	1 466,00 €	1 130,00 €
VOIX LA	1 232,00 €	1 130,00 €

SHANTI	1 156,00 €	1 030,00 €
VIRCOUET	1 150,00 €	1 030,00 €
AIZENAY PHOTO NATURE	642,00 €	630,00 €
ECLATS DE ROCK	450,00 €	610,00 €
MARMOTTINES	568,00 €	560,00 €
CHANTS-SONS - Chantappart	466,00 €	530,00 €
MOTS DITS MOTS	812,00 €	460,00 €
COUNTRY SHOW FOREVER	402,00 €	430,00 €
SYNOPSIS	316,00 €	100,00 €
Enveloppe projet culturel des écoles	3 700,00 €	4 000,00 €
Atelier Musical Vents d'Ouest (Aide à l'enseignement)	9 180,00 €	7 650,00 €
Ciné Aizenay	5 250,00 €	5 250,00 €
Le Réveil Agésinate	2 670,00 €	2 670,00 €
Enveloppe subventions exceptionnelles	0,00 €	3 000,00 €
TOTAUX	38 332,00 €	40 655,00 €

SPORT		
ASSOCIATION	ATTRIBUTION 2020	PROPOSITION 2021
AIZENAY GYM	17 580,00 €	15 000,00 €
FRANCE D'AIZENAY FOOTBALL	12 542,00 €	12 100,00 €
BASKET CLUB D'AIZENAY	10 279,00 €	10 100,00 €
TENNIS CLUB AIZENAY	10 152,00 €	8 200,00 €
CLUB PONGISTE FRANCE AIZENAY	2 090,00 €	3 500,00 €
GYMNASTIQUE DETENTE AGESINATE	0,00 €	1 500,00 €
AIZENAY JUDO CLUB	7 138,00 €	7 000,00 €
CLUB HANDBALL AIZENAY	3 932,00 €	4 200,00 €
AIZENAY BADMINTON	1 425,00 €	2 200,00 €
AIZENAY VELOS SPORTS	3 761,00 €	4 000,00 €
PETANQUE AGESINATE	1 391,00 €	1 700,00 €
ARCHER CLUB D'AIZENAY	1 418,00 €	2 000,00 €
FOULEES AGESINATES	788,00 €	1 700,00 €
AIZENAY BMX CLUB	1 660,00 €	1 900,00 €
AIZENAY VOLLEY-BALL	1 392,00 €	1 500,00 €
SOCIETE DE PECHE LE ROSEAU AGESINATE	0,00 €	500,00 €
CAVALIERS D'ESKAME	0,00 €	500,00 €
LITTORAL BOWLING AIZENAY	788,00 €	800,00 €
AMICALE BOULISTE (boule en bois)	525,00 €	500,00 €
KARATE-DO CLUB NORD VENDEE	596,00 €	500,00 €

Enveloppe subventions exceptionnelles	7 000,00 €	7 000,00 €
TOTAUX	84 457,00 €	86 400,00 €

DIVERS		
ASSOCIATION	ATTRIBUTION 2020	PROPOSITION 2021
AMICALE PERSONNEL MAIRIE AIZENAY	3 200,00 €	3 200,00 €
AMICALE ANCIENS SAPEURS POMPIERS	5 126,00 €	5 287,00 €
COMITE MISS VENDEE	1 350,00 €	1 350,00 €
JEUNES SAPEURS POMPIERS	430,00 €	450,00 €
PROTECTION CIVILE AIZENAY	306,00 €	450,00 €
TOTAUX	10 412,00 €	10 737,00 €

TOTAL GLOBAL	226 527,00 €	220 824,00 €
---------------------	---------------------	---------------------

Monsieur Bernard BEYER relève les pourcentages que représentent chaque bloc de subventions, et, dénonce le fait qu'en proportion les subventions sociales, culturelles ou de la petite enfance soient mises de côté par rapport à celles au sport. A savoir comment, de manière objective, à partir de cette fenêtre chiffrée qui est proposée, quel regard les élus peuvent porter sur les choix politiques effectués par la majorité en matière d'aide aux associations : - Le sport se voit l'attribution la plus importante du budget proposé avec 39% de son montant total (86 400 €), soit le double de celui des associations liées au social (45 523 €) ou celui de la culture (40 655 €), et près du triple de celui lié aux affaires scolaires (32 409 €). - La petite enfance (1750€), l'économie (2 400 €), le tourisme (950 €), sont les parents pauvres de ces subventions en termes de volume avec moins de 1,1% pour la plus dotée... Sans rentrer dans le détail, la rubrique « divers » (10 412 €) est 5 fois plus importante que celle de la petite enfance. Comment justifier de telles disparités dans ces choix ?

Monsieur le Maire répond que ces proportions concernent les subventions attribuées cette année aux associations. Il rappelle par ailleurs, qu'en parallèle, le CCAS exerce tout au long de l'année la compétence de la petite enfance et celle de l'action sociale qui, n'apparaît pas dans ce tableau mais qui y consacre pourtant tout au long de l'année une partie de son budget.

Monsieur le Maire rappelle que la commune intervient de multiples manières auprès des associations (mise à disposition de salles, d'agents, d'entretien des salles, de soutien aux animations comme la Foire Expo des commerçants).

Le soutien aux associations ne se résume pas qu'aux subventions.

Les subventions ne sont pas seulement des mathématiques.

La politique de la petite enfance a évolué par exemple car Familles Rurales n'a plus son activité d'accueil de loisirs d'été qui a été reprise par la commune.

Si on parle thématique par thématique il faut regarder ce que fait la commune au quotidien.

En 2020, par exemple, c'est le CCAS d'Aizenay qui pendant tout le confinement a pris en charge tous les repas de la personne de la Pause.

Monsieur le Maire réaffirme que l'accompagnement des associations ce n'est pas que les subventions.

Madame Sandrine BELLEC répond à Monsieur BEYER en précisant que peu d'associations économiques existent mais que le territoire recèle une forte activité économique et de nombreuses entreprises pour lesquelles la commune apporte un soutien inébranlable. Elle trouve cela dommage de dire que l'économie est mise de côté sur les attributions de subventions car même si l'économie n'est pas de la compétence directe de la commune mais une compétence intercommunale nous y

sommes très attentifs. Effectivement, nous n'avons qu'une association des commerçants mais si nous avons des demandes de subventions d'autres associations à typologie économique nous y répondrons comme nous faisons à toutes les associations qui nous sollicitent.

Monsieur Sylvain CHALLET de son côté, ajoute qu'au nom des associations sportives il s'excuse d'être plus de 28 associations sportives, plus de 2838 adhérents qui font vivre le territoire et qui ont effectivement besoin d'un soutien de la collectivité pour pouvoir continuer à exister pendant ces périodes sombres.

Monsieur le Maire approuve les propos de Madame Sandrine BELLEC et Monsieur Sylvain CHALLET et dit que ce n'est pas en opposant les associations les unes contre les autres qu'on avancera mais en travaillant ensemble la main dans la main.

Compte tenu du fait que Monsieur le Maire n'a pas demandé si des membres de bureaux d'associations subventionnées étaient présents, il demande au conseil municipal si cette délibération peut à nouveau être votée et ceci en l'absence des membres de bureaux d'associations. Monsieur le Maire constate un assentiment unanime. Après le départ de trois conseillers municipaux concernés, il est de nouveau procédé au vote.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Monsieur Jean-Marc COUTON, Monsieur Stéphane DESPRES et Monsieur Roland URBANEK ayant quitté la salle.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Décide d'affecter comme il est proposé ci-dessus, l'enveloppe de subventions votée à l'article 6574 au budget primitif 2021.

- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

VOTE : OUI : 24 NON : 0 ABSTENTION : 2

Service des Finances

6 – Tarifs Camps Été 2021

Madame Isabelle GUÉRINEAU informe le Conseil municipal que pour l'organisation des activités de loisirs de l'été 2021, le service Enfance Jeunesse propose 4 camps, qui puissent répondre aux besoins des différents publics accueillis dans le service, et plus précisément des 6 – 17 ans.

Pour chacun de ces camps, il est proposé la grille tarifaire ci-dessous :

1 : « Par vents et marées » : séjour à CAMARET-SUR-MER (29), du 12 au 16 Juillet 2021. Pour les 8/12 ans. Char à voile, bord de mer. Camping. 24 places.

Camp n°1	0 - 500	501 - 700	701 - 1100	> 1100 ou sans QF
Tarifs commune	144 €	155 €	167 €	180 €
Tarifs hors commune	180 €	194 €	209 €	225 €

2 : « Les Petits Fermiers » : Camping à la ferme, LA FERRIERE (85), du 20 au 24 Juillet 2021. Pour les 6/8 ans. Potager, balade à poney. 24 places.

<u>Camp n°2</u>	0 - 500	501 - 700	701 - 1100	> 1100 ou sans QF
Tarifs commune	80 €	86 €	93 €	100 €
Tarifs hors commune	100 €	108 €	116 €	125 €

3 : « Alerte à Mimizan ! » : séjour à la mer dans les Landes, MIMIZAN (40), du 2 au 6 août 2021. Pour les 10/14 ans. Activités : Surf, paddle et jeux de bord de mer. En pension complète au cercle nautique de Mimizan. 24 places.

<u>Camp n°3</u>	0 - 500	501 - 700	701 - 1100	> 1100 ou sans QF
Tarifs commune	161 €	173 €	186 €	200 €
Tarifs hors commune	202 €	217 €	233 €	250 €

4 : « Prends ton envol ! » : Camping « Sunelia », ARGELES-GAZOST (65), du 23 au 27 Août. Pour les 14/17 ans. Camping, randonnée et saut en parapente. 14 places.

<u>Camp n°4</u>	0 - 500	501 - 700	701 - 1100	> 1100 ou sans QF
Tarifs commune	161 €	173 €	186 €	200 €
Tarifs hors commune	202 €	217 €	233 €	250 €

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Entendu l'exposé de Madame Isabelle GUÉRINEAU,

Considérant l'avis de la Commission des Finances du 14 avril 2021,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve la grille tarifaire pour l'organisation des 4 camps de l'été 2021 ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

VOTE : OUI : 29 NON : 0 ABSTENTION : 0

Service des Finances

7 – Transport scolaire : Honoraires 2021 pour la gestion du Syndicat pour la gestion en tant qu'organisateur secondaire du transport scolaire vers les établissements scolaires d'Aizenay et de la Roche-sur-Yon

En application de l'article L 2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales Monsieur Serge ADELEE n'a pas pris part ni au débat ni au vote.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'un Syndicat Mixte existe pour la gestion des transports scolaires.

Afin de considérer le coût de gestion de la structure du Syndicat Mixte par les services de la Commune (frais de personnel, fournitures administratives, envois postaux...), le Syndicat Mixte a décidé de verser à la Commune d'Aizenay, pour la gestion du transport scolaire de l'année scolaire 2020/2021, la somme de 16 000 euros sur l'année civile 2021.

Monsieur le Maire propose que la Commune facture au Syndicat Mixte Transport Scolaire Région d'Aizenay, la somme de 16 000 euros à titre de charges de gestion, pour l'année civile 2021.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Considérant la délibération du conseil d'administration du Syndicat pour la gestion en tant qu'organisateur secondaire du transport scolaire vers les établissements scolaires d'Aizenay et de la Roche-sur-Yon en date du 4 mars 2021 approuvant le versement de ce montant au titre de l'année 2021 ;

Considérant l'avis favorable de la commission des Finances en date du 14 avril 2021,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Décide que la Commune facture au Syndicat pour la gestion en tant qu'organisateur secondaire du transport scolaire vers les établissements scolaires d'Aizenay et de la Roche-sur-Yon la somme de 16 000 euros à titre de charges de gestion, pour l'année civile 2021,
- Autorise Monsieur le Maire à signer toute pièce relative à cette affaire.

VOTE : OUI : 28 NON : 0 ABSTENTION : 0

Service des Finances

8 – Participation pour prise en charge d'enfants fréquentant des Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire (ULIS) extérieures à la Commune (Le Poiré-sur-Vie)

Monsieur Serge ADELÉE expose la demande faite par la commune du Poiré-sur-Vie pour la prise en charge de frais de scolarité.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Vu l'article L 442-5-1 du Code de l'Éducation, qui précise que si la commune de résidence de l'élève concerné ne dispose pas de classe ULIS adaptée à la situation de l'élève, la participation aux dépenses de fonctionnement de l'école publique ou privée d'accueil est obligatoire et assimilée à un défaut de capacité d'accueil.

Vu la demande de la commune du Poiré-sur-Vie, pour la participation financière à la scolarisation d'un enfant de la commune d'Aizenay en classe ULIS,

Considérant l'avis de la Commission des Finances du 14 avril 2021,

Entendu l'exposé de Monsieur Serge ADELÉE,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Décide d'attribuer à la commune du Poiré-sur-Vie, une participation d'un montant de 804,45 €, pour l'année 2021, pour un enfant scolarisé en classe ULIS au cours de l'année 2020/2021. Ce montant est déterminé selon le coût d'un élève de l'école publique pour l'année 2020, soit 804,45 € pour la commune du Poiré-sur-Vie.

- Précise que la dépense sera imputée à l'article 6558 « autres contributions obligatoires ».

- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

VOTE : **OUI : 29** **NON : 0** **ABSTENTION : 0**

Services Finances

9 – Fixation des taux de la taxe locale sur la publicité extérieure 2022

Madame Sandrine BELLEC rappelle que l'article L 2333-9 du code général des collectivités territoriales fixe les tarifs maximaux de taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE). Ces tarifs sont relevés chaque année, dans une proportion égale au taux de croissance de l'indice des prix à la consommation hors tabac de la pénultième année.

L'article L.2333-10 du code général des collectivités territoriales dispose qu'il appartient aux collectivités de fixer par délibération les tarifs applicables sur leur territoire avant le 1^{er} juillet de chaque année pour application au 1^{er} janvier de l'année suivante.

Le taux de variation de l'indice des prix à la consommation (hors tabac) en France est de 0% pour 2020 (source INSEE).

En conséquence, les tarifs maximaux de TLPE prévus au 1^o du B de l'article L.2333-9 du CGCT et servant de référence pour la détermination des tarifs prévus au 2^o et 3^o du même article L.2333-9 n'évoluent pas en 2022 :

Taxe au m ²	2022			
	Superficie ≤ 50 m ²		Supérieur > 50 m ²	
	Affichage non numérique	Support numérique	Affichage non numérique	Support numérique
Dispositifs publicitaires	16,20 €	48,60 €	32,40 €	97,20 €
Pré-enseignes	16,20 €	48,60 €	32,40 €	97,20 €

Enseignes sur les magasins	Superficie ≤ 7 m ²	Superficie ≤ 12 m ²	12 m ² < Superficie ≤ 50 m ²	Superficie > 50 m ²
		Exonération	Exonération	32,40 €

Il est précisé que l'exonération pour les surfaces entre 7 et 12m² concerne uniquement les enseignes autres que celles scellées au sol.

Il est rappelé que les enseignes dont la somme des superficies est supérieure à 12m² et inférieure ou égale à 20m² font l'objet d'une réfaction de 50%.

Entendu l'exposé de Madame Sandrine BELLEC,

Considérant l'avis de la commission Relations économiques, Artisanat et Commerce du 4 février 2021, et l'avis de la commission des Finances en date du 14 avril 2021,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Décide de fixer les taux de la taxe locale sur la publicité extérieure, à compter du 1^{er} janvier 2022, conformément à l'article L 2333-9 du CGCT ainsi :

Taxe au m ²	2022			
	Superficie ≤ 50 m ²		Supérieur > 50 m ²	
	Affichage non numérique	Support numérique	Affichage non numérique	Support numérique
Dispositifs publicitaires	16,20 €	48,60 €	32,40 €	97,20 €
Pré-enseignes	16,20 €	48,60 €	32,40 €	97,20 €

Enseignes sur les magasins	Superficie ≤ 7 m ²	Superficie ≤ 12 m ²	12 m ² < Superficie ≤ 50 m ²	Superficie > 50 m ²
		Exonération	Exonération	32,40 €

- Précise que l'exonération pour les surfaces entre 7 et 12m² concerne uniquement les enseignes autres que celles scellées au sol et que les enseignes dont la somme des superficies est supérieure à 12m² et inférieure ou égale à 20m² font l'objet d'une réfaction de 50%.

- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

VOTE : OUI : 29 NON : 0 ABSTENTION : 0

Service des Finances

10 – Admission en non-valeur

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le comptable public a transmis à la collectivité un état des pièces comptables à présenter pour une admission en non-valeur, pour un montant total de 705,74 €

Il convient d'admettre cette créance en non-valeur, et d'établir, à la demande du comptable public, un mandat d'un montant de 705,74 €.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Considérant l'avis de la Commission des Finances du 14 avril 2021,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve d'admettre en non-valeur les produits irrécouvrables pour la somme globale de 705,74 €.

- Le mandat sera établi sur le compte 6541 (créances admises en non-valeur) du budget principal de la commune.

- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

VOTE : **OUI : 29** **NON : 0** **ABSTENTION : 0**

Service Finances

11 – Créances éteintes

Monsieur le Maire informe l'assemblée que par décision du 25 février 2021, la commission de surendettement de la Vendée a prononcé la procédure de rétablissement personnel sans liquidation judiciaire à l'encontre d'un redevable de la commune.

Cette décision entraînant l'effacement des dettes, il convient d'admettre cette somme en tant que créance éteinte, et d'établir, à la demande du comptable public, un mandat d'un montant de 359 €.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Considérant l'avis de la Commission des Finances du 14 avril 2021,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve d'admettre en créances éteintes les produits irrécouvrables pour la somme globale de 359 €.
- Le mandat sera établi sur le compte 6542 (créances éteintes) du budget principal de la commune.
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

VOTE : **OUI : 29** **NON : 0** **ABSTENTION : 0**

Service Urbanisme/aménagement

12 – Délibération de principe sur le renouvellement d'une OPAH-RU (Opération programmée d'Amélioration de l'Habitat – Renouvellement Urbain)

Monsieur le Maire rappelle l'étude réalisée en 2015, sur la vacance dans le centre-ville combinée à une étude pré-opérationnelle d'OPAH, qui ont mis en avant plusieurs problématiques dans le centre ancien, et notamment sur le quartier Planty-Gobin :

- Une vacance élevée,
- Un patrimoine bâti ancien et dégradé,
- Un bâti marqué par une hétérogénéité de formes et de qualités,
- Une offre de logement inadaptée à la demande,
- Des propriétaires peu impliqués.

Le Conseil Municipal en date du 29 septembre 2015 a validé le principe d'instauration d'une OPAH-RU et en a validé son périmètre, puis par délibération du 1^{er} mars 2016 autorisé à lancer la procédure.

Ainsi, tout l'enjeu de la mise en place de l'OPAH-RU est de remodeler le quartier Planty-Gobin afin de redonner de l'attractivité au centre-ville. Les objectifs principaux sont les suivants :

- Stimuler et accompagner les initiatives privées
- Créer une dynamique par la requalification des espaces publics

L'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement Urbain du quartier Planty-Gobin a officiellement débuté en 2016 à la suite de la signature d'une convention pour une durée de 5 ans, entre le Conseil départemental de la Vendée et la commune.

Au démarrage de l'opération, le quartier comptait seulement 58 logements (dont 9 référencés comme vacants) pour 81 habitants.

Les objectifs quantitatifs de réhabilitation de logements étaient les suivants :

- 15 logements occupés par leur propriétaire
- 10 logements locatifs

Les objectifs qualitatifs étaient les suivants :

- Lutter contre l'habitat indigne et la vacance
- Répondre au défi de la rénovation thermique dans l'habitat
- Mettre en valeur le patrimoine du quartier
- Capturer les ménages qui souhaitent acquérir pour vivre en centre-ville et s'y maintenir
- Maitriser l'urbanisation en privilégiant la réhabilitation du bâti existant
- Faciliter le maintien sur place des populations déjà présentes, notamment les personnes âgées et handicapées
- Améliorer les conditions de confort et de la qualité de l'habitat des propriétaires occupants
- Développer une offre locative sociale

La démarche pour mettre en place ce dispositif a consisté en une prise de contact avec l'ensemble des propriétaires du quartier. Plusieurs actions de communication ont été créées. Depuis le début de l'opération, 38 logements ont été visités, soit 2/3 des résidences principales du quartier.

Afin d'avoir une vision globale de l'action, quelques éléments de bilan sont nécessaires :

- **Actions auprès des propriétaires occupants :**
 - o 11 visites de logements : la majorité des propriétaires occupants rencontrés ne répond pas aux critères de ressources de l'ANAH (Agence nationale de l'habitat) et/ou n'envisage pas de travaux d'amélioration entrant dans les dispositifs d'aide existants ;
 - o 1 dossier a été déposé à l'ANAH pour des travaux d'économie d'énergie ;
 - o 7 logements ont bénéficié de travaux de rénovation de façades subventionnés par la commune.

L'objectif de 15 dossiers de propriétaires occupants, sous condition de revenus, semble être très supérieur aux possibilités du quartier.

- **Actions auprès des propriétaires bailleurs**
 - o 6 logements locatifs ont été subventionnés
 - o Soit 217 414 € de travaux et 106 699 € de subventions mobilisées
 - o 1 logement créé dans une ancienne dépendance
- **Actions sur les façades et les clôtures**
 - o 18 projets financés
 - o Soit 273 000 € de travaux pour 67 000 € de subventions

Ces cinq années d'animation ont permis d'accompagner 25 projets sur ce micro-quartier de 2,5 ha comptant 58 logements. Ils ont généré 500 000 € de travaux, grâce au 177 575 € débloqués par l'ANAH, le programme Habiter Mieux, le Département, la Communauté de Communes Vie et Boulogne et la commune. Des projets importants ont pu voir le jour, comme la rénovation de l'hôtel restaurant le Moiron, ou la réhabilitation de deux logements très dégradés précédemment squattés rue du Planty. Des projets privés ont émergé grâce à la communication et à la mobilisation sur le quartier.

Les résultats encourageants de cette première OPAH RU de la ville, combinés aux résultats de l'OPAH de droit commun sur le territoire de la Communauté de Communes Vie et Boulogne, poussent à envisager une nouvelle opération.

Les 25 dossiers constitués sur un petit territoire de 2,5 ha, composé de 58 logements seulement au lancement de l'opération, laissent présager des résultats plus ambitieux sur un territoire élargi. Le caractère de renouvellement urbain de cette opération doit être conservé au regard des enjeux démographiques forts de la ville, et la nécessité de reconquérir le cœur de la cité.

Monsieur le Maire rappelle que parallèlement, la collectivité s'est engagée dans le programme « Petites Villes de Demain ». Ce dispositif vise à donner aux élus des communes et leurs intercommunalités de moins de 20 000 habitants qui rayonnent et exercent pour tout le territoire qui les entoure, des fonctions essentielles de centralité, les moyens de concrétiser leurs projets de revitalisation pour redevenir des villes dynamiques, où il fait bon vivre et respectueuses de l'environnement.

Monsieur le Maire rappelle qu'il y a quelques années dans le centre-ville ancien d'Aizenay, il était constaté un bâti hétérogène, une offre de logements inadaptée, des propriétaires peu impliqués ou pas inciter à rénover. On avait 80 personnes sur 2,5 ha. Pour répondre aux objectifs de l'état de densifier, la commune a lancé une OPAH. Les écoles Sainte-Marie et Saint-Joseph se sont déplacées. Le clos Saint-Joseph s'est construit et une opération de rénovation de l'habitat et des façades s'est mise en place.

Monsieur le Maire affirme que l'OPAH RU est un outil pour répondre aux objectifs de densification des centres-villes.

Monsieur Christophe GUILLET évoque le bilan de l'OPAH RU. Il précise que dans le secteur de l'OPAH RU 35 % des logements sont vacants contre 10 % dans le centre-ville et 5 % sur l'ensemble du territoire.

Monsieur le Maire ajoute que sur ce projet la collectivité est accompagnée par la société HATEIS qui gère les dossiers de demandes des subventions auprès des propriétaires. Il y a eu récemment une rencontre entre les services de l'Etat, le Département, la communauté de communes et les services de la commune. Il y a encore du travail à faire et ce projet s'inscrit dans le cadre du dispositif Petite Ville de Demain. Les services de l'Etat souhaitent continuer à soutenir financièrement cette OPAH RU qui fonctionne et qui est toujours un secteur d'intérêt et d'étendre le secteur actuel. Plusieurs personnes ont déposé des dossiers qui sont en cours d'étude par HATEIS.

Madame Sandrine BELLEC ajoute que c'est un enjeu majeur pour notre collectivité de renouveler notre OPAH-RU sur le secteur du centre-ville. Il est primordial de soutenir les projets de rénovation de l'habitat et c'est un axe aussi du programme Petites Villes de demain. Rénover les logements vacants dans le centre c'est conforter et soutenir notre commerce de proximité en maintenant les habitants en centre-ville.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de poursuivre l'action de l'OPAH-RU sur un périmètre restant à définir, après une étude de repérage et d'objectifs, et invite le conseil à en délibérer.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- Approuve le principe de poursuivre l'action OPAH-RU
- Autorise Monsieur le Maire à engager toutes les démarches et études nécessaires à l'instauration de l'OPAH-RU.
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

VOTE : OUI : 27 NON : 0 ABSTENTION : 2

Service Urbanisme/aménagement

13 – Lotissement le Coteau du Moiron - Demande de transfert des voies et des équipements communs dans le domaine public - RECTIFICATIF

Monsieur Christophe GUILLET informe l'assemblée que cette délibération a été présentée lors du dernier Conseil Municipal en date du 30 mars 2021. Une erreur dans le nom de l'aménageur a été constatée. Il s'agit de Vendée Aménagement et non de Terimmo Atlantique comme indiqué. L'aménageur du lotissement le Coteau du Moiron, Vendée aménagement, a demandé le transfert des voies et espaces communs du lotissement dans le domaine public.

Les services techniques se sont déplacés sur site en octobre 2020 et ont émis un avis technique positif.

La commission urbanisme du 8 février 2021 a également émis un avis favorable.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'accepter le transfert des voies et espaces communs du lotissement le Coteau du Moiron, au regard de l'avis des services techniques et selon l'avis de la Commission Urbanisme.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Vu l'avis technique positif émis par les services techniques en octobre 2020,

Vu l'avis favorable de la Commission Urbanisme en date du 8 février 2021,

Entendu l'exposé de Monsieur Christophe GUILLET,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Accepte le transfert des voies et espaces communs du lotissement le Coteau du Moiron dans le domaine public,
- Dit que les frais d'acte seront à la charge du lotisseur,
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

VOTE : OUI : 29 NON : 0 ABSTENTION : 0

Services Techniques

14 – Convention 2021.ECL.0207 – Opération travaux neufs d'éclairage aux abords du lycée - Approbation et autorisation de signature de la convention

Monsieur le Maire présente la proposition technique et financière transmise par le SyDEV pour des travaux neufs d'éclairage aux abords du lycée.

Le montant des travaux s'élève à 129 343,33 € HT (155 212 € TTC) pris en charge à 70 % par la commune soit un montant de 90 541 € HT.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu la nécessité de procéder à des travaux neufs d'éclairage aux abords du lycée

Vu la proposition de la convention 2021.ECL.0207 transmise par le SyDEV,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve les termes de la convention n°2021.ECL.0207 établie par le SyDEV permettant de réaliser des travaux neufs d'éclairage aux abords du lycée.

- Accepte un montant total de travaux de 155 212 € TTC et le versement de la participation financière communale à hauteur de 70 % soit 90 541 €.

- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention n°2021.ecl.0207 ainsi que toutes pièces relatives à cette affaire.

VOTE : OUI : 27 NON : 0 ABSTENTION : 2

Services Techniques

15 – Convention 2021.SL.0014 – Travaux de signalisation lumineuse – pose de 5 radars pédagogiques autonomes : 2 route de la Roche, 1 rue de la Charpenterie, 1 route des Sables et 1 rue de la Bazerière - Approbation et autorisation de signature de la convention

Monsieur Christophe GUILLET présente la proposition technique et financière transmise par le SyDEV pour des travaux de signalisation lumineuse, pose de 5 radars pédagogiques autonomes : 2 route de la Roche, 1 rue de la Charpenterie, 1 route des Sables et 1 rue de la Bazerière.

Le montant des travaux s'élève à 18 875€ HT (22 650 € TTC) pris en charge à 70 % par la commune soit un montant de 13 213 € HT.

Monsieur Christophe GUILLET précise que ces radars pédagogiques permettent d'avoir des données sur la circulation à ces endroits et réfléchir en fonction à des solutions d'aménagement d'amélioration de la sécurité routière.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Entendu l'exposé de Monsieur Christophe GUILLET,

Vu la nécessité de procéder à des travaux de signalisation lumineuse en installant 5 radars pédagogiques autonomes, 2 rte de la Roche, 1 rue de la Charpenterie, 1 rte des Sables et 1 rue de la Bazerière.

Vu la proposition de la convention 2021.SL.0014 transmise par le SyDEV,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve les termes de la convention n°2021.SL.0014 établie par le SyDEV permettant de réaliser des travaux de signalisation lumineuse en installant 5 radars pédagogiques autonomes, 2 route de la Roche, 1 rue de la Charpenterie, 1 route des Sables et 1 rue de la Bazerière.

- Accepte un montant total de travaux de 22 650 € TTC et le versement de la participation financière communale à hauteur de 70 € soit 13 213 €.

- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention n°2021.SL.0014 ainsi que toutes pièces relatives à cette affaire.

VOTE : OUI : 29 NON : 0 ABSTENTION : 0

Services Techniques

16 – Convention 2021.ECL.0175 – Prises pour guirlande sur mat d'éclairage existant - avenue de Verdun - Approbation et autorisation de signature de la convention

Monsieur Christophe GUILLET présente la proposition technique et financière transmise par le SyDEV pour la pose de prises pour guirlande sur mat d'éclairage existant, avenue de Verdun.

Le montant des travaux s'élève à 3 901 € HT (4 681 € TTC) pris en charge à 70 % par la commune soit un montant de 2 731 € HT.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Entendu l'exposé de Monsieur Christophe GUILLET,

Vu la nécessité de procéder à la pose de prises pour guirlande sur mat d'éclairage existant, avenue de Verdun

Vu la proposition de la convention 2021.ECL.0175 transmise par le SyDEV,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve les termes de la convention n°2021.ECL.0175 établie par le SyDEV permettant de réaliser la pose de prises pour guirlande sur mat d'éclairage existant, avenue de Verdun.

- Accepte un montant total de travaux de 4 681€ TTC et le versement de la participation financière communale à hauteur de 70 € soit 2 731 €.

.

- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention n°2021.ECL.0175 ainsi que toutes pièces relatives à cette affaire.

VOTE : OUI : 29 NON : 0 ABSTENTION : 0

Service Ressources Humaines

17 – Mise sous pli et étiquetage de la propagande électorale

Monsieur Le Maire rappelle que dans le cadre des élections départementales, l'État confie à la Commune l'organisation matérielle (libellé et mise sous pli) de la propagande adressée aux électeurs du canton d'Aizenay.

À cet effet, la Commune a en charge le recrutement du personnel et leur rémunération.

L'État verse à la Commune une participation financière qui fait l'objet d'une convention fixant les modalités de cette mise sous pli.

Dans l'attente de la convention et au vu du nombre d'électeurs au 31 mars (34 384), il convient de prévoir le recrutement de 15 personnes.

Monsieur le Maire propose :

- De recruter 15 personnes sur un contrat à durée déterminée pour un accroissement temporaire d'activité, temps complet, catégorie C, échelle C1 pour la mise sous pli et l'étiquetage de la propagande.

Monsieur le Maire précise que l'on fera appel prioritairement à des personnes sans emploi.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-29,

Vu le Code Electoral et notamment les articles L 212 à L 217,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve le recrutement de 15 personnes sur un contrat à durée déterminée pour un accroissement temporaire d'activité, temps complet, catégorie C, échelle C1.

- Dit que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales des agents nommés dans les emplois ci-dessus créés sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

VOTE :

OUI : 29

NON : 0

ABSTENTION : 0

Séance levée à 20h03.

À Aizenay,

La secrétaire de séance,
Noël DANIEAU

LISTE DES DÉCISIONS DU MAIRE DU 25/03/2021 AU 21/04/2021
en application des articles L 2122-22 et 23
du Code Général des Collectivités Territoriales

DECISIONS DU MAIRE PRISES EN VERTU DE LA DELEGATION DE POUVOIR DU CONSEIL
MUNICIPAL PAR DELIBERATION DU 25/05/2020

NUMÉRO DÉCISION	OBJET DE LA DÉCISION
2021-037	Diagnostic amiante Avant travaux espace Jules Vernes - Sté AFDIA (85170 LES LUCS SUR BOULOGNE) - pour un montant de 1 383,33 € HT soit 1 660 € TTC
2021-055	Renonciation au droit de préemption urbain IA 08500321V0023 parcelle AL 0065
2021-056	Renonciation au droit de préemption urbain IA 08500321V0024 parcelle AW 0356
2021-057	Renonciation au droit de préemption urbain IA 08500321V0025 parcelle BL 119
2021-058	Renonciation au droit de préemption urbain IA 08500321V0027 parcelle BC 48
2021-059	Renonciation au droit de préemption urbain IA 08500321V0028 parcelle AH 112
2021-060	Renonciation au droit de préemption urbain IA 08500321V0029 parcelle AI 94
2021-061	Renonciation au droit de préemption urbain IA 08500321V0030 parcelle AW 365
2021-062	Renonciation au droit de préemption urbain IA 08500321V0031 parcelle AN 214
2021-063	Désamiantage, déplombage et démolition d'une maison d'habitation route de Maché - CARRIAS TP (85190 VENANSAULT) et WARR INSTALLATION (79300 BRESSUIRE) - Désamiantage et déplombage à 17 328 € HT (20 793,60 € TTC), démolition à 13 708 € HT (16 449,60 TTC) soit un total de travaux à 31 036 € HT (37 243,20 € TTC)
2021-064	Vérification périodique des installations électriques et gaz dans l'ancienne mairie - SOCOTEC EQUIPEMENTS (85036 LRSY) - pour un montant de 370 € HT soit 444 € TTC
2021-065	Etude géotechnique pour réhabilitation STEP - ECR ENVIRONNEMENT (44840 LES SORINIERES) - pour un montant de 4 400 € HT soit 5 280 € TTC
2021-066	Etude géotechnique pour le projet de pose de modulaires à l'école élémentaire Louis BUTON - IGESOL (85170 BELLEVIGNY) - pour un montant de 2 770 € HT soit 3 324 € TTC
2021-067	Abrogation de la décision n°2021-043 et remplace par l'avenant n°2 au marché de prestations de nettoyage des salles communales avec fourniture de consommables - MEP PROPLETE (85190 AIZENAY) - Montant de l'avenant n°2 est de - 5 408,82 € HT (- 6 494,59 € TTC) soit une diminution de - 9,42 % par rapport au marché initial (COVID-19)
2021-068	Mission sécurité et protection de la santé pour aménagement rue des Parcs - ACI (79230 NIORT) - pour un montant de 960 € HT soit 1 152 € TTC
2021-069	Renonciation au droit de préemption urbain IA 08500321V0032 parcelle BH 496, BH 497, BH 499
2021-070	Renonciation au droit de préemption urbain IA 08500321V0033 parcelle ZL 195
2021-071	Renonciation au droit de préemption urbain IA 08500321V0034 parcelle AI 73
2021-072	Renonciation au droit de préemption urbain IA 08500321V0035 parcelle AT 193
2021-073	Renonciation au droit de préemption urbain IA 08500321V0036 parcelle AT 7
2021-074	Renonciation au droit de préemption urbain IA 08500321V0037 parcelle ZL 197
2021-075	Renonciation au droit de préemption urbain IA 08500321V0038 parcelle AW 299
2021-076	Renonciation au droit de préemption urbain IA 08500321V0039 parcelle BH 323

2021-077	Renonciation au droit de préemption urbain IA 08500321V0040 parcelle AW 462
2021-078	Renonciation au droit de préemption urbain IA 08500321V0041 parcelle AW 58
2021-079	Lotissement les Haies Plessées, SOLUTEL
2021-080	Lotissement les Haies Plessées, GRDF
2021-081	Fourniture de potelets parking devant le collège Ste Marie - ASR (85190 VENANSAULT) - pour un montant de 8 900 € HT soit 10 680 € TTC
2021-082	Qualité de l'air du Boulodrome - SOCOTEC ENVIRONNEMENT (85038 LRSY) - pour un montant de 1 590 € HT soit 1 908 € TTC
2021-083	Attribution et signature du marché de mission d'étude pour l'organisation et l'optimisation des services techniques et animation / jeunesse Lot n°1 : Mission d'audit pour l'organisation et l'optimisation du service animation / jeunesse - KPMG (44311 NANTES) - pour un montant de 16 625 € HT (19 950 € TTC) Lot n°2 : Mission d'audit pour l'organisation et l'optimisation des services techniques - HIBYRD (37380 MONNAIE) - pour un montant 18 500 € HT (22 200 € TTC)
2021-084	Mission de coordination SPS dans le cadre de la démolition et désamiantage maison route de Maché (lot les Haies Plessées) - SPS85 (85470 BRETIGNOLLES) - pour un montant de 500 € HT soit 600 € TTC
2021-085	Renonciation au droit de préemption urbain IA08500321V0046 parcelle AT 378
2021-086	Renonciation au droit de préemption urbain IA08500321V0045 parcelle AO 386, 388 et 390
2021-087	Renouvellement ligne de trésorerie 500 000 €